

**FORMATION DU PERSONNEL EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DES
GENERATEURS DE VAPEUR OU D'EAU SURCHAUFFEE (Surveillant de chaufferie)****Ref. ESP SES PC-GV3-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

Selon l'arrêté du 20 novembre 2017, le personnel affecté à la surveillance des générateurs de vapeur doit être qualifié par son employeur. A l'issue de la formation l'employeur est en mesure de qualifier son personnel pour surveiller en sécurité des générateurs de vapeur ou d'eau surchauffée en exploitation.

 **Pré-requis :**

Pas de pré-requis technique
Maîtrise orale et écrite de la langue française

 **Personnes concernées :**

Toute personne devant réaliser des opérations de surveillance sur un générateur de vapeur ou d'eau surchauffée

 **Objectifs :**

Identifier le risque pression et ses mesures de prévention (dont les contrôles réglementaires).
Indiquer le rôle des intervenants en chaufferie.
Définir les différents points à contrôler.
Etablir l'enregistrement des actions.
Identifier la conduite à tenir en situation dégradée.

 **Programme :**

Risque pression et mesures de prévention.
Organisation de la surveillance.
Paramètres à surveiller.
Dispositifs de protection.
Démarrage, arrêt, exploitation.

 **Démarche pédagogique :**

Exposés avec illustrations
Etudes de cas
Mises en situation
Tables rondes et échanges

 **Evaluation et validation :**

A l'issue de cette formation, le formateur évaluera les acquis de chaque stagiaire au travers d'un QCM sur la partie théorique et d'un entretien individuel sur la pratique.
Le formateur émettra un avis préalable permettant le cas échéant à l'employeur de formellement habilitier son personnel affecté à la surveillance de générateurs exploités sans présence humaine permanente.

 **Le + :**

Nos formateurs sont des experts qualifiés et ont une connaissance pratique du suivi en service des générateurs de vapeur.
Ils possèdent une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification Bureau Veritas.